

36035

B 24. B. 1 - ZD.

B 9 July 1941  
Berne, le 9 juillet 1941.

*note*  
Réf. II.O.3.1939.

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir le rapport du 25 juin par lequel vous voulez bien nous rendre compte de la conversation que vous avez eue avec l'Ambassadeur de Belgique à Londres au sujet de la reprise par la Suisse de la représentation des intérêts belges en Allemagne au cas où les Etats-Unis d'Amérique, qui l'assurent actuellement, ne seraient plus en mesure de conserver ce mandat. Nous vous en remercions vivement.

La même question a été abordée, il y a quelque temps, par le Ministre de Belgique à Berne. Nous lui avons répondu comme vous que, le moment venu, le Conseil fédéral examinerait certainement cette question avec le sincère désir de lui trouver une solution conforme aux traditions de vive amitié existant entre la Suisse et la Belgique, mais nous avons évité de donner à l'avance une promesse formelle qui risquerait de nous placer à nouveau dans la position embarrassante où nous a mis celle que nous avons donnée l'été dernier au Gouvernement des Pays-Bas au sujet de la représentation de ses intérêts en Bulgarie.

Il va sans dire, en effet, que l'obligation où nous pourrions nous trouver brusquement de reprendre une partie des intérêts actuellement représentés par les Etats-Unis entraînerait une lourde augmentation de travail

Monsieur le Dr Walter THURNHEER,  
Ministre de Suisse,  
LONDRES.



Copie de cette lettre est envoyée à la Division des Intérêts étrangers, avec le duplicata du rapport de Londres du 25.8.41.

33035

pour la Division des Intérêts étrangers et pour certains de nos postes. Nous y sommes plus ou moins préparés et trouverons le personnel de renfort. Ces difficultés ne seront donc pas un obstacle insurmontable.

Nous ne pourrions guère, en revanche, envisager de prendre, comme les Etats-Unis l'ont peut-être fait dans certains cas, la défense d'intérêts étrangers sans avoir obtenu, au préalable, l'assentiment de la Puissance sur le territoire de laquelle se trouvent les dits intérêts. Or, s'il est possible que la représentation des intérêts belges nous soit concédée par l'Allemagne sans grandes difficultés, il pourrait fort bien surgir à ce propos sur la légitimité du Gouvernement belge réfugié à Londres une contestation que nous préférierions éviter. Comme il est impossible d'apprécier à l'avance l'étendue de ce risque, nous avons intérêt à garder jusqu'au dernier moment notre liberté de décision.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*Annexes*

Il va sans dire, en effet, que l'application de nos principes nous trouvera toujours devant une partie des intérêts belges représentés par les Etats-Unis et devant une partie des intérêts belges représentés par les Etats-Unis.

Ministre des Affaires étrangères  
Londres